

DEPARTEMENT  
VAR  
CANTON  
SIX-FOURS-LES-PLAGES  
COMMUNE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES  
LC/MG

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 1824

Liberté-Égalité-Fraternité



**ARRETE DU MAIRE**

**Jean-Sébastien VIALATTE,**  
**Député Honoraire-Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES**  
**Vice-Président de la Métropole**  
**Toulon Provence Méditerranée**

VU L'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020,

VU L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal »,

VU L'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-18 et L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU La convocation à la Sous Commission Départementale pour la Sécurité des Campings,

**CONSIDERANT** L'absence de Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL 8 ème Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** La Sous Commission Départementale pour la Sécurité des Campings, est présidée en mes lieu et place à titre exceptionnel le mercredi 08 Octobre 2025 par Madame Dominique ANTONINI, Conseillère Municipale,

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature ayant trait à cette Sous Commission Départementale pour la Sécurité des Campings, sera attribuée à Madame Dominique ANTONINI, Conseillère Municipale,

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Var. En outre, une expédition en sera transmise à intéressée,

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES,

Le 03 OCT, 2025

Jean-Sébastien VIALATTE

Député Honoraire-Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Vice Président de la Métropole

Toulon Provence Méditerranée



Accusé de réception en préfecture  
083-218301299-20251003-1827-A1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025